

***Des mesures socio-éducatives et des adaptations réglementaires demandées par la SPV. Le « terrain » trouve des réponses concrètes pour cette nouvelle année scolaire.***

***La Société pédagogique vaudoise salue la mise sur pied de premiers projets pilotes pour des mesures socio-éducatives dans six établissements scolaires. Cette thématique portée par la SPV depuis 2014 est très attendue sur le « terrain ». De plus, les aménagements réglementaires pour l'organisation du secondaire 1 devraient également améliorer les conditions d'accompagnement des élèves.***

En conférence de presse, la nouvelle Cheffe du DFJC, la conseillère d'Etat Cesla Amarelle a présenté ses axes prioritaires pour cette nouvelle année scolaire, dont la mise en place de premiers projets de mesures socio-éducatives.

A de nombreuses reprises, la SPV a défendu et porté la thématique des mesures socio-éducative. En 2015, un groupe de travail SPV a déposé un robuste rapport et l'assemblée des délégué-e-s SPV a adopté une résolution demandant la mise sur pied de projets relatifs à de telles prestations co-construites avec les équipes enseignantes. Ces prises de position ont été déterminantes pour la création du groupe de travail du DFJC dont les conclusions reprennent, pour l'essentiel, les orientations souhaitées par la SPV.

Pour cette année scolaire, la SPV a notamment comme priorités :

- La poursuite des améliorations de la mise en oeuvre de la LEO (pour les cycles primaires et celui du secondaire) ;
- La rédaction d'un règlement d'application relatif à la loi sur la pédagogie spécialisée répondant aux problématiques rencontrées dans les classes ;
- L'augmentation de l'enveloppe pédagogique pour que l'école puisse répondre aux nombreux défis qu'elle doit relever.

En conclusion, la SPV se réjouit vivement de l'introduction des premiers projets pilotes relatifs à des mesures socio-éducatives. Concernant la mise en oeuvre de la LEO, la Société pédagogique vaudoise rappelle qu'il faudra analyser l'impact réel des aménagements proposés. Dès lors, la SPV demandera un examen de ces derniers tant quantitativement que qualitativement.

*Pour le Comité cantonal SPV, Gregory Durand, Président*